



EUROPE

Déclaration de Vienne sur l'Initiative " Investir dans la santé des femmes ", 1994

Cette déclaration fait état du consensus des participants à la Conférence sur la santé des femmes en Europe centrale et orientale « La santé des femmes : une question d'importance ».

Introduction

L'Assemblée mondiale de la santé qui s'est tenue en 1992 déclarait qu'il fallait mettre davantage en lumière la question de la santé des femmes et lui accorder la priorité. Cette déclaration a encouragé le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe à lancer l'initiative « Investir dans la santé des femmes ». Cette initiative repose sur un réseau créé à l'origine en 1991, lors d'un atelier de l'OMS à Vienne destiné aux femmes des pays d'Europe centrale et orientale. En 1994, il a été demandé à chaque État membre de la Région européenne de l'OMS de désigner un coordinateur national femmes et santé. Ces correspondants nationaux créeront le premier forum européen pour la santé des femmes.

En raison des écarts croissants de situation sanitaire observés entre les parties orientale et occidentale de la Région et de la volonté résolue de l'OMS de soutenir sans réserve l'égalité des chances devant la santé, la première phase de l'initiative portait sur onze pays et sur une ville membre du projet Villes-santé de l'OMS. Les résultats de la première année de travaux sur l'initiative – une étude comparative appelée « Aperçu de la santé des femmes » ainsi que des études de cas détaillées par pays – ont été présentés lors de la Conférence sur la santé des femmes en Europe centrale et orientale, intitulée « La santé des femmes : une question d'importance ». La Conférence a eu lieu à Vienne en Autriche, du 16 au 18 février 1994. Elle a rassemblé 270 participants de 40 pays qui ont adopté au consensus la déclaration suivante.

Cette déclaration énonce tout d'abord six principes visant à faire progresser la santé des femmes dans l'ensemble de la Région européenne. Deuxièmement, elle fixe six axes prioritaires. Bien que ceux-ci revêtent une importance particulière pour les femmes des pays d'Europe centrale et orientale et des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique, il existe également des priorités concernant les femmes du reste de la Région. En dernier lieu, la déclaration décrit six mécanismes d'intervention visant à renforcer le soutien à la santé des femmes dans le cadre des réformes politiques entreprises dans l'ensemble de la Région européenne de l'OMS.

Principes

L'initiative « Investir dans la santé des femmes » repose sur six principes à partir desquels est élaborée une conception de la santé des femmes qui se base sur l'adhésion de l'OMS aux principes d'égalité, aux droits de l'homme et aux soins de santé primaires. Parmi ces six principes figurent :

- l'investissement dans la santé ;
- les droits de l'homme ;

- la santé tout au long de la vie ;
- les mesures permettant aux femmes de prendre en charge leur santé ;
- les services adaptés aux besoins des femmes et les services appropriés ; et
- les rapports entre les deux sexes.

1. L'investissement dans la santé

Les femmes sont une ressource essentielle pour les sociétés. Cependant, comme le montre clairement l'indicateur de mise en valeur des ressources humaines, aucun pays ne traite les femmes aussi bien que les hommes ou en fonction de leur importance économique. Une série d'études effectuées par les Nations Unies et la Banque mondiale indiquent nettement que les femmes sont une source d'investissement rentable qui se traduit par une augmentation de la croissance, du rendement, de l'épargne et une réduction de la pauvreté. En améliorant la santé des femmes, les gouvernements peuvent contribuer de manière significative au développement économique et social. Les investissements dans la santé des femmes sont bénéfiques en eux-mêmes. Ils permettent d'améliorer la santé des enfants et le niveau de vie des ménages et de la collectivité de diminuer les coûts des soins et d'accroître la productivité. L'éducation des fillettes et des femmes, la prise en charge des enfants, le logement et les soins de santé primaires destinés aux femmes ainsi qu'à leurs enfants doivent devenir des priorités importantes pour les responsables de l'action gouvernementale.

2. Les droits de l'homme

La Constitution de l'OMS définit la santé comme étant l'un des droits fondamentaux de tout être humain. Ce principe n'a pas été suffisamment appliqué aux femmes et à leurs besoins en matière de santé.

L'inégalité des sexes est une réalité épidémiologique. L'intervention des pouvoirs publics doit viser à corriger ce déséquilibre. Une femme doit avoir droit à ses choix en matière de sexualité et de procréation. Il faut reconnaître le droit de la femme à maîtriser sa propre sexualité et sa fertilité comme étant un droit fondamental de la personne humaine. Il conviendrait que la législation relative aux droits de la procréation soit conforme à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'encontre des femmes et protège les droits des femmes en matière de sexualité et de procréation.

3. La santé tout au long de la vie

La conception de la santé des femmes doit se fonder sur la définition de la santé de l'OMS qui englobe le bien-être physique, social et mental. Une politique de la santé bénéfique pour les femmes doit étudier la qualité de leur santé tout au long de leur vie et tenir compte des réalités sociales, politiques et économiques auxquelles elles sont confrontées au cours de leur vie.

4. Les mesures permettant aux femmes de prendre en charge leur santé

La capacité des femmes à prendre en charge leur santé vient de leur aptitude à se regrouper pour promouvoir le changement. Il faut que les femmes prennent l'initiative lors de la définition des politiques de santé, de la prise de décisions et de l'exécution de programmes. Il s'agit là d'une condition sine qua non pour faire progresser la question de la santé des femmes.

5. Les services adaptés aux besoins des femmes et services appropriés

Les stratégies sanitaires et les services de santé doivent respecter et protéger la dignité des femmes tout en garantissant leurs droits à la vie privée. Aucun individu ni aucun groupe ne doivent souffrir de discrimination ou être désigné à l'opprobre, en raison de son sexe. Les services de santé doivent tenir compte de la différence des sexes et être appropriés aux besoins particuliers des femmes.

6. Les rapports entre les sexes

Des modifications importantes au niveau de la santé des femmes supposent un changement de rapport entre hommes et femmes. Ils doivent assumer ensemble la responsabilité de la planification familiale et de l'éducation des enfants.

Axes prioritaires

Dans la plupart des sociétés des pays d'Europe centrale et orientale et des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique, on constate une détérioration de la santé de la population. Ainsi, la différence d'espérance de vie entre les femmes d'Europe centrale et d'Europe occidentale est en moyenne de 5 à 10 ans. L'indicateur le plus sensible est actuellement le taux de mortalité maternelle qui est en augmentation dans de nombreux pays d'Europe centrale et orientale et des nouveaux États indépendants. Dans certains de ces pays, les taux sont dix fois supérieurs à ceux enregistrés dans de bon nombre de pays situés dans la partie occidentale de la Région. Si l'on veut inverser ces tendances, il est nécessaire d'intervenir très rapidement et d'élaborer une stratégie d'investissement à long terme.

Il existe un très grand nombre de défis à relever pour réformer les systèmes de santé dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants. Les participants à la Conférence ont défini six domaines prioritaires pour la santé des femmes, qui, bien qu'ils mettent en évidence les préoccupations évoquées par les participants venant des pays mentionnés ci-dessus, présentent néanmoins un intérêt pour les femmes de l'ensemble de la Région européenne de l'OMS. Ces priorités couvrent les domaines suivants :

- réduction de la mortalité maternelle et augmentation de la protection maternelle ;
- promotion de la santé sexuelle et génésique ;
- introduction de politiques de remboursement prenant en compte les intérêts des femmes ;
- promotion de programmes en faveur de modes de vie sains ;
- réduction de la violence à l'encontre des femmes ; et
- amélioration de la situation des femmes travaillant dans le secteur de la santé.

1. La réduction de la mortalité maternelle et l'augmentation de la protection maternelle nécessitent de :

- améliorer les services de santé maternelle et infantile ;
- procéder à des interventions prénatales plus efficaces sur le plan des coûts ;
- moderniser les méthodes d'accouchement axées sur les femmes ;
- promouvoir l'allaitement maternel ;
- améliorer les connaissances et les compétences des sages-femmes ;
- se protéger contre une technologie médicale inappropriée ;
- réduire les avortements à risque ; et
- fournir des soins de haute qualité lors des avortements.

2. La promotion de la santé sexuelle et génésique nécessite de :

- développer l'éducation sexuelle des filles et des garçons ;
- disposer d'un plus grand nombre de moyens contraceptifs ;
- pouvoir choisir parmi divers contraceptifs ;
- intégrer les services de planification familiale et la collectivité ;
- garantir le caractère confidentiel des tests de dépistage et des conseils donnés dans le cadre de maladies sexuellement transmissibles ;
- soigner les maladies sexuellement transmissibles ;
- donner des conseils à titre confidentiel aux personnes séropositives et souffrant du Sida ; et
- prodiguer des conseils aux prostituées.

3. L'introduction de politiques de remboursement prenant en compte les intérêts des femmes nécessite de :

- encourager le remboursement des contraceptifs ;
- donner la priorité à des services complets de soins primaires ;
- donner la priorité aux services de prévention et aux programmes de promotion de la santé, surtout pour les maladies cardiaques et pour les attaques cérébrales ; et
- assurer des services de dépistage du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus.

4. La promotion de programmes favorisant des modes de vie sains permettrait de :

- promouvoir une alimentation saine ;
- promouvoir la santé psychologique et mentale ;
- encourager les modes de vie sans tabac ;
- soigner la toxicomanie ; et
- promouvoir la vieillesse en bonne santé.

5. La réduction de la violence à l'encontre des femmes nécessite de :

- être conscient du fait que la violence domestique et le viol relèvent de la santé publique ;
- promulguer et faire respecter les lois réprimant les mauvais traitements et le viol ;
- combattre la prostitution forcée et la traite des femmes ; et
- prodiguer des conseils et offrir un abri aux femmes dans le besoin.

6. L'amélioration de la situation des femmes travaillant dans le secteur de la santé nécessite de :

- veiller à ce que les agents de santé féminins soient mieux payés, aient de meilleures conditions de travail et un meilleur statut ;
- nommer davantage de femmes à des postes de responsabilité ; et
- assurer une formation permanente de haute qualité.

Engagement politique en faveur de la santé des femmes

La Conférence a fait état du grand nombre d'initiatives politiques déjà existantes. Cependant, il reste beaucoup à faire pour que les réformes politiques tiennent davantage compte de la santé des femmes. Cela revient à dire qu'il faut nommer un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité et veiller à ce que les groupes de femmes et les organisations non gouvernementales participent pleinement à un processus d'intervention interactif. Six mécanismes d'intervention ont été recommandés.

1. Il conviendrait que les pays créent un bureau pour la santé des femmes chargé d'élaborer une politique intersectorielle et un plan d'action.
2. Il conviendrait de créer des forums nationaux pour la santé des femmes dans chaque pays.
3. Les pays devaient mettre au point une base d'information fiable dans le cadre d'une politique intersectorielle en faveur de la santé des femmes, associant des secteurs tels que l'éducation, le travail, l'action sociale et le logement. Cela nécessite des systèmes de déclaration et de surveillance qui utilisent des données détaillées par sexe sur les conditions socioéconomiques et sanitaires des femmes.
4. Il conviendrait que les pays publient des rapports détaillés sur la santé des femmes à intervalles réguliers et les soumettent aux parlements, aux médias et au grand public.
5. Il conviendrait que les pays élaborent des stratégies de recherche pour la santé des femmes qui précisent les axes de recherche prioritaires et indiquent les mesures ultérieures à prendre. La recherche devrait être pluridisciplinaire et contribuer à élaborer une nouvelle épidémiologie sociale de la santé des femmes.
Tous les pays devraient intensifier leurs efforts de recherche dans le domaine de la santé des femmes.
6. Tous les États membres de la Région européenne devraient publier des rapports sur la santé des femmes dans le cadre de l'initiative du Bureau régional en faveur de la santé des femmes. Cette documentation fera partie des documents qui seront présentés à la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui doit se tenir à Pékin en septembre 1995. Elle sera également présentée à la prochaine réunion préparatoire régionale de la Commission économique pour l'Europe qui se tiendra à Vienne en octobre 1994, ainsi qu'à la réunion précédente à laquelle participeront les organisations non gouvernementales.

Coordination des efforts

Il faudrait que les initiatives prises dans l'ensemble de la Région en faveur de la santé des femmes soient bien coordonnées et qu'investisseurs et donateurs, aux niveaux multilatéral et bilatéral, reconsidèrent leurs priorités et accordent davantage d'attention à la santé des femmes. Ils devraient veiller à ce que des experts féminins participent activement aux travaux des équipes de consultants travaillant avec les pays d'Europe centrale et orientale et des nouveaux États indépendants.

L'OMS devrait envisager la possibilité de créer un réseau de centres pour la santé des femmes qui aurait pour tâche de soutenir la recherche et la formation en matière de santé des femmes dans la Région européenne, et continuer de surveiller la santé des femmes par le biais de fiches comparatives et de profils par pays régulièrement publiés.

Participation de la collectivité et aptitude des femmes à prendre en charge leur santé

Il faut créer des mécanismes permettant d'être à l'écoute des femmes lorsqu'elles s'expriment sur leurs propres besoins et sur les problèmes auxquelles elles sont confrontées. Il faut être conscient des différences sociales et culturelles et les respecter. Chacun doit être informé de manière à la fois compréhensible et pertinente des conclusions des recherches relatives à la santé des femmes. Ce qui est le plus important, c'est que ces mécanismes doivent donner aux femmes la possibilité de prendre en charge leur propre santé.

Relever le défi tous ensemble

La santé des femmes est une question qui déborde les frontières, les systèmes politiques et les différences culturelles. La coopération internationale est primordiale. Il conviendrait que l'OMS recherche des alliances avec d'autres organisations pour soutenir l'initiative Investir dans la santé des femmes.

(Voir également l'ouvrage intitulé **Investing in women's health: central and eastern Europe** dans le catalogue des publications du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe)